

VOTRE ADHÉSION ET SES MODALITÉS

3. QUELLES SONT LES FORMALITÉS MÉDICALES À ACCOMPLIR ?

3.1 Les formalités médicales

Les formalités médicales à effectuer sont déterminées en fonction de la totalité des prêts ou crédit-bail assurés par CARDIF et de l'âge de l'assuré à l'adhésion.

CUMUL DES CAPITAUX ASSURÉS PAR CARDIF	Âge de l'assuré à l'adhésion			
	De 18 ans à 45 ans	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 65 ans	À partir de 66 ans
jusqu'à 50 000 €				
de 50 001 € à 100 000 €				2
de 100 001 € à 150 000 €	1		3	
de 150 001 € à 200 000 €	1	2	7	
de 200 001 € à 250 000 €		4	7	
de 250 001 € à 300 000 €				
de 300 001 € à 400 000 €				
de 400 001 € à 500 000 €				
de 500 001 € à 1 000 000 €	5	7	8	
de 1 000 001 € à 2 000 000 €	6	9	10	12
de 2 000 001 € à 3 500 000 €		11		
au-delà de 3 500 001 €				

- 1 Questionnaire de Santé Simplifié (le cas échéant le Questionnaire de Santé)
- 2 Questionnaire de Santé
- 3 Rapport médical + Examen cardiologique 1
- 4 Rapport médical + Profil Sanguin 1
- 5 Rapport médical + Profil Sanguin 2
- 6 Rapport médical + Profil Sanguin 2 + Analyse d'urine + Dosage de la cotinine urinaire pour bénéficier de la tarification non-fumeur
- 7 Rapport médical + Profil Sanguin 2 + Analyse d'urine + Examen cardiologique 1
- 8 Formalités 7 + Examen cardiologique 2
- 9 Formalités 8 + Dosage de la cotinine urinaire pour bénéficier de la tarification non-fumeur
- 10 Formalités 9 + Dosage des PSA pour les hommes
- 11 Formalités 10 + Mammographie bilatérale avec compte rendu pour les femmes
- 12 Formalités 10 + Échocardiographie cardiaque et son compte rendu détaillé + Mammographie bilatérale avec compte-rendu pour les femmes